



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018 à 20 heures à la Salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro 2018-003

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 5 890 549 du cadastre du Québec – boul. Saint-Placide

Zone : RA-5

Nature : Autoriser une marge de recul de 1m alors que le règlement exige une marge minimale de 30m

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 mai 2018 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 27^e jour du mois d'avril de l'an 2018.

Lise Lavigne
Directrice générale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du Code municipal)

DÉROGATION MINEURE : NUMÉRO 2018-003

NUMÉRO DE DOSSIER : 5043-42-0767

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité de Saint-Placide, résidant à Saint-Eustache, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en demandant à un journalier d'afficher une copie entre 8 heures et 12 heures, le 27 avril 2018 à chacun des endroits suivants, à savoir : l'église et le bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit.

Lise Lavigne
Directrice générale